

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE **L'ENVIRONNEMENT**

Une enquête publique complémentaire se déroulera sur la commune de JAVRON LES CHAPELLES du 4 novembre 2013 au 20 novembre 2013 inclus concernant la demande présentée par la société Les Volailles Rémi Ramon en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un atelier d'abattage et de préparation de produits alimentaires d'origine animale au 38 rue du Docteur Cumin à Javron les Chapelles.

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de Javron les Chapelles, Madré, Pré en Pail, Saint Aignan de Couptrain, Saint Cyr en Pail, Saint Julien du Terroux (53), Méhoudin et Saint Ouen le Brisoult (61).

Pendant la durée de l'enquête, fixée à dix-sept jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de JAVRON LES CHAPELLES afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (le lundi, de 13h30 à 16h30, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h30).

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de JAVRON LES CHAPELLES. Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit et par voie électronique : mairie.javron@wanadoo.fr, elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête.

Mme Sarah Bandecchi, secrétaire de direction, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, sera présente à la mairie de JAVRON LES CHAPELLES et y recevra en personne les observations des tiers les samedi 9 novembre 2013 de 8h30 à 10h30 et mercredi 20 novembre 2013 de 14h30 à 16h30.

En cas d'empêchement de Mme Sarah Bandecchi, commissaire-enquêteur titulaire, celle-ci sera remplacée par M. Raoul Lair de la Motte, conseil juridique et financier, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat (<http://mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées ») de l'avis de l'autorité environnementale réputé sans observation, et des résumés non techniques ; à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières), et à la mairie de JAVRON LES CHAPELLES, de l'ensemble du dossier dont l'étude d'impact. A l'issue de l'enquête publique, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées, du commissaire-enquêteur, seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat, ainsi que dans les lieux susvisés, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Dominique Ramon, directeur général délégué, 26 rue du Docteur Cumin - 53250 Javron les Chapelles (02 43 30 48 00).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.